

# Notez dans vos agendas...

> **SAMEDI 11 AVRIL à 20H00**

## LOTO

L'Harmonie de Gevrey-Chambertin organise 18 parties de loto et bingo animée par Michel Plus de 2000 euros de lots.

- espace chambertin (ouverture des portes à 18h30)
- réservation au 07 62 01 38 46

> **DIMANCHE 19 AVRIL**

## TROPHÉE VTT DE GEVREY



Le VTT Club Gevrey-Chambertin organise son 18<sup>e</sup> trophée. L'épreuve, support du championnat départemental UFOLEP de XC, reste ouverte à tous.

- départ à partir de 13h30 depuis le sentier du Tacot
- renseignements au 06 89 76 78 69

> **VENDREDI 24 AVRIL à 16h15**

## MARCHÉ DU PRINTEMPS

Vente de plants de légumes, fleurs... au profit de la **coopérative scolaire**.

- école Maternelle Gevrey-Chambertin



> **VENDREDI 1<sup>er</sup> MAI**

## TRAIL DU TACOT

Les Escargots 21 organisent leur 9<sup>e</sup> édition du Trail du Tacot. Les parcours empruntent les rues du village de Gevrey, les chemins blancs, forestiers en passant sur l'emplacement de l'ancienne voie de chemin de fer dit «le Tacot», des chemins de crêtes combes et falaises avec vue sur les vignes et GRANDS CRUS de la COTE DE NUITS

Attention le 1<sup>er</sup> mai la circulation sera perturbée dans le centre de Gevrey-Chambertin

- départ place de la mairie à partir de 09h
- inscription sur le site de l'association [www.escargots21.com](http://www.escargots21.com) et renseignements au 06 15 24 22 62

> **SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 AVRIL**

## BROCANTE

Le Lion's club Gevrey-Chambertin Côte de Nuits organise une brocante au profit de ses œuvres sociales

- salle de réception de la mairie
- entrée libre - renseignements au 06 98 45 04 41

> **VENDREDI 24 AVRIL à 20h30**

## CONCERT

L'harmonie de Gevrey-Chambertin sous la direction de Frédéric BUISSON se produira en concert avec la participation de l'Orchestre Junior placé sous la direction de Laurent OLIVIER.

"L'Harmonie de Gevrey-Chambertin fait son cinéma, en musique"

- gymnase du Collège la Champagne BROCHON
- Gratuit



> **DIMANCHE 26 AVRIL à 12H00**

## SOUVENIR DE LA DÉPORTATION

La commune organise une cérémonie commémorative suivi d'un apéritif salle de réception

- monument aux morts



> **DU 1<sup>e</sup> AU 10 MAI 2015**

## SALON PASTEL

L'association Pastel en Bourgogne organise pour la deuxième année consécutive une exposition avec comme invité d'honneur Pierre CARO. Des stages de pastel seront proposés.

- salle Nelson Mandela de 14h à 19h
- entrée libre - renseignement 03 80 52 79 31



# Le Zapping



Avril 2015

[www.ville-gevrey-chambertin.fr](http://www.ville-gevrey-chambertin.fr)

## Dossier

### Inscriptions scolaires

Pour la rentrée de septembre 2015, les inscriptions scolaires s'effectueront au secrétariat de mairie du :



**lundi 20 avril au mercredi 13 mai 2015**

Sont concerné les enfants :

- qui entrent en 1<sup>er</sup> année de maternelle (nés en 2012)
- nouvellement domiciliés à Gevrey-Chambertin

Les dossiers d'inscription seront disponibles **à compter du lundi 13 avril 2015**

- sur le site internet de la commune : [www.ville-gevrey-chambertin.fr](http://www.ville-gevrey-chambertin.fr)
- au secrétariat de mairie

Aucune démarche n'est à faire pour les enfants actuellement scolarisés

### Les inscriptions en CP

Dans le cadre de la simplification des démarches relatives aux inscriptions scolaires, il n'est plus nécessaire, **pour les élèves entrant au CP**, de déposer un dossier d'inscription ; une

### A savoir

Afin de faciliter vos démarches vous pouvez :

- télécharger le **dossier d'inscription scolaire** sur [www.ville-gevrey-chambertin.fr](http://www.ville-gevrey-chambertin.fr)
- télécharger une **demande de dérogation scolaire** [www.ccgevrey-chambertin.com](http://www.ccgevrey-chambertin.com)



fiche élève sera transmise aux parents par l'intermédiaire de l'école avant les vacances de printemps

Elle devra être vérifiée puis retournée signée avant le 13 mai 2015 au secrétariat de mairie.

### Les dérogations de secteur

C'est une procédure exceptionnelle faisant l'objet d'un examen en commission.

Les familles :

souhaitant une inscription au groupe scolaire Roupnel, et ne résidant pas sur la commune de Gevrey

souhaitant inscrire leur enfant dans une école hors de la commune, et résidant à Gevrey

doivent établir une **demande de dérogation de secteur** et la déposer avant le 13 mai auprès de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

**La réponse de la commission sera donnée début juin.**

Les imprimés sont disponibles sur le site internet [www.ccgevrey-chambertin.com](http://www.ccgevrey-chambertin.com) à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015



Si vous souhaitez faire paraître vos informations dans le zapping, merci de faire parvenir votre article avant le 15 de chaque mois en mairie.

Tél : 03 80 34 30 35 - Fax : 03 80 34 17 00 - courriel : [mairie@gevreychambertin.fr](mailto:mairie@gevreychambertin.fr)

## Brèves de travaux



### Parc Richebourg

Le printemps arrive... Le temps de la rénovation de l'entrée du parc municipal et son aire de jeux pour enfants, est aussi arrivé !

Ces quelques travaux de rénovation et d'embellissement seront terminés pour le week-end de Pâques.

Une fois l'espace rénové, les chiens (même tenus en laisse) ainsi que tous les véhicules motorisés seront interdits. Le policier municipal veillera à ce que l'espace soit respecté

### Rue de Meixvelle

Des travaux de mise en sécurité de la rue de Meixvelle seront sans doute terminés quand le zapping sera dans les boîtes aux lettres.

### Rue de l'Eglise

Suite à la rénovation par la commune du trottoir sud de la rue de l'église début mars, le conseil général procédera à l'asphaltage de la rue de l'Eglise dans les meilleurs délais.

## > Bricolage, jardinage

Avec l'arrivée des beaux jours, place au bricolage et au jardinage ! Mais veillez à respecter les horaires pour ne pas gêner vos voisins...



L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 vise à limiter les bruits excessifs et abusifs qui, par leur durée, sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

A cet effet, il est demandé aux particuliers d'entreprendre leur travaux de jardinage ou de bricolage à des horaires bien définis :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ces horaires concernent l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...

*Rappel* vous pouvez déposer vos déchets verts ou gravats à la déchèterie qui passe en horaire d'été à compter du 15 avril :

- lundi -vendredi : 14h-18h
- mercredi - samedi : 8h30-12h / 14h-18h
- fermée le mardi et le jeudi

## > Détecteurs de fumée

À quoi ça sert ?

- Le détecteur de fumée est un appareil permettant de vous alerter d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

- Il vous réveille si le feu se déclare pendant votre sommeil.

- Il vous permet de réagir dès le début de l'incendie quand vous êtes éveillé.

Quelle obligation pour les logements ?

L'article L. 129-8 du code de la construction et de l'habitation rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements. L'installation du détecteur incombe au propriétaire du logement. Dans le cas d'une location, le propriétaire s'assure du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux. L'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur (sauf dans les cas cités à l'article R. 129-13 du code de la construction et de l'habitation).

**Tous les logements doivent être équipés d'un détecteur depuis le 8 mars 2015 (tolérance concernant l'installation des détecteurs pour les propriétaires-bailleurs jusqu'au 1 janvier 2016)**



## > Chenilles processionnaires

Les larves appelées à devenir papillons de nuit sont connues pour leur mode de déplacement en file indienne. Elles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins et provoquent un affaiblissement important des arbres...



Les poils urticants des chenilles, en forme de petits harpons venimeux quand ils s'insèrent dans l'épiderme, peuvent provoquer des réactions allergiques, œdèmes conjonctivaux, démangeaisons, tant chez l'homme que chez l'animal. Les poils urticants se détachent facilement de la chenille lors d'un contact ou sous l'effet du vent. Les nids ne doivent jamais être manipulés, même abandonnés par les chenilles.

Il convient d'éliminer le plus rapidement possible les branches infectées en prenant le plus de précautions possibles (bras couverts, gants, lunettes de protections...).



## En bref

### > Objets perdus

Vous avez perdu un vélo tout terrain pour adolescent ?

Contactez le policier municipal au 06 77 04 48 44



### > Pièces d'identité

Toute personne quittant le territoire, quel que soit son âge, doit détenir une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité. Plus les vacances et les périodes d'examen approchent, plus les délais de délivrance sont longs !

**Vérifiez vos pièces d'identité et ne prenez pas de risque. Effectuez vos démarches dès maintenant.**

Plus d'infos sur <http://bourqogne.gouv.fr/> (rubrique vos démarches)

### > Déchets

#### - Report des jours de collecte - OM

- la collecte prévue le vendredi 1<sup>er</sup> mai est avancée au jeudi 30 avril 2015

- la collecte prévue le vendredi 8 mai est avancée au jeudi 7 mai 2015

#### - Collecte des encombrants

Déposez devant chez vous vos déchets imposants la veille du **lundi 20 avril 2015**